19 juin 2001 **01.335**

Question Patrick Erard

MET, péril en la demeure?

Il y a une semaine, le directeur de la Maison d'éducation au travail (MET), à La Chaux-de-Fonds, a été démis de ses fonctions avec effet immédiat.

Cet éducateur, unanimement apprécié et reconnu par ses pairs et qui a donné énormément de son temps et de sa personne pour cette institution qui a traversé de nombreuses tempêtes, se retrouve donc à la porte, ce qui pour une "prison" a vraisemblablement été considéré comme une délivrance.

Nous avons également appris que des dispositions immédiates de remplacement avaient été prises. Ces mesures ont-elles été couronnées de succès? Cette fonction ne nécessite-t-elle pas une mise au concours? La situation nécessitait-elle une réaction aussi rapide et conséquente?

Le Conseil d'Etat peut-il nous informer sur les motifs qui l'ont poussé à prendre cette décision brutale et soudaine et sur les mesures prises ou à prendre pour que cette institution indispensable puisse poursuivre son travail dans de bonnes conditions?